



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Réservé du CAPES CAER-PC INTERNE

Section : Allemand

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

M. Norbert BISCONS

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 3
Composition du jury	p. 5
Rappel des épreuves	p. 6
Rapport sur l'épreuve d'admissibilité (RAEP)	p. 8
Rapport sur l'épreuve d'admission	p. 12
Annexe : Exemples de sujets de l'épreuve d'admission proposés en 2012	p. 14

Avant-propos

Le tableau ci-dessous fait nettement apparaître les spécificités de la session 2014 des CAPES et CAER-CAPES réservés :

	CAPES	CAER-CAPES
Nombre de postes	50	14
Nombre de RAEP examinés	23	31
Nombre d'admissibles	20	30
Nombre d'admissibles présents pour l'oral	18 (*) (*) 2 candidats radiés	29 (*) (*) 1 désistement
Notes obtenues à l'épreuve orale :		
• Note la plus haute :	20/20	19,7/20
• Note la plus basse :	2,5/20	3,4/20
Moyennes des notes :		
• 1^{ère} partie /10 :	3,9/10	5,1/10
• 2^{ème} partie /10 :	3,9/10	5,8/10
• Total : /20	7,7/20	10,9/20
Nombre de reçus :	10	Liste principale : 14 Liste complémentaire : 2

Ce tableau appelle trois remarques :

- Les notes d'un concours ont pour objet de classer les candidats en fonction d'une évaluation qui prend en compte, sous forme de points de score, les compétences attendues d'un professeur d'allemand dans le système scolaire français du 2nd degré. Ces compétences sont mentionnées dans les rapports qui suivent, relatifs à l'épreuve d'admissibilité et à l'épreuve d'admission. L'ensemble des points de score est ensuite converti en note sur 20. Parmi ces compétences, la maîtrise de la langue allemande ainsi que l'aptitude à organiser l'enseignement et à mettre en place des apprentissages conformément aux objectifs fixés par les programmes, sont déterminantes. Mais d'autres compétences sont également prises en compte, telle que la culture générale de germaniste, la maîtrise de la langue française (les 2/3 de l'épreuve orale se déroulent

dans cette langue) et l'aptitude à intégrer l'enseignement de l'allemand dans le cadre de la formation générale de l'élève.

- Le jury n'hésite pas à utiliser toute l'échelle de notation de 0 à 20.
- Quel que soit le rapport entre le nombre de candidats et le nombre de postes, un concours de recrutement de professeurs certifiés obéit à des exigences – linguistiques, culturelles entre autres - en deçà desquelles ce recrutement n'est pas possible. Autrement dit, se présenter à un concours nécessite une préparation sérieuse. L'objectif de ce rapport, qui doit être lu dans le prolongement et en complément de celui de la session 2013, est d'aider les candidats à éviter certains écueils, à rédiger leur RAEP et se présenter à l'épreuve dans les conditions les plus favorables.

En conclusion, nous tenons à féliciter les candidats déclarés admis et invitons les candidats malheureux à lire les pages suivantes, dans lesquelles ils trouveront des conseils pour se préparer aux concours de la session 2015. C'est bien dans cet esprit d'aide que ces rapports ont été rédigés. Que leurs auteurs en soient remerciés, et que soit remercié également le lycée Georges Frêche de Montpellier pour la qualité de son accueil, qui a permis aux concours de se dérouler dans les meilleures conditions.

Katharina Muehlke
Vice-présidente

Norbert Biscons
Président

Composition du jury

M. BISCONS Norbert, IA-IPR, président

Mme MUEHLKE Katharina, IA-IPR, vice-présidente

Mme AUPY Cécile, professeur

Mme BELIEN Sabine, professeur

Mme BASTIDE Elise, professeur

Mme BOVYN Françoise, professeur

Mme CHABRANT Sylvie, professeur

Mme DELBECQ Kerrin, professeur

M. MINART Wandrille, professeur

Mme NITZE Sophie, professeur

Mme ROBERT Jutta, professeur

M. ROCHES Alain, professeur

M. ROPITAL Michel, professeur

RAPPEL DES ÉPREUVES

- **L'épreuve d'admissibilité.**

Elle consiste en l'évaluation par le jury d'un dossier de « Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle » (RAEP) établi par le candidat. Le dossier présenté doit comporter trois parties de format ainsi défini :

- **une première partie de 2 pages dactylographiées maximum**, dans laquelle le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, que ce soit dans les domaines de la formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage), ou bien de la formation continue des adultes.

- **une seconde partie, centrale, de 6 pages dactylographiées maximum**, dans laquelle le candidat **expose et analyse** une séquence d'apprentissage qu'il a mise en œuvre, en lien avec les programmes et les objectifs de l'enseignement de l'allemand, adaptée au niveau et au public de ses élèves.

- une annexe n'excédant pas 10 pages, présentant documents ou travaux en lien avec la séquence décrite.

Chacune de ces parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur format de papier 21x29,7, avec des marges aux dimensions suivantes :

- droite et gauche 2,5 cm
- en-tête et pied de page 1,25 cm

Enfin, chaque dossier doit comporter une attestation par le chef d'établissement de l'authenticité de la séquence pédagogique décrite.

- **L'épreuve orale d'admission.**

Les RAEP n'étant pas évalués au moyen d'une note chiffrée, c'est cette épreuve orale qui va déterminer le classement des candidats, et par conséquent leur admission ou leur non-admission au concours. Une préparation minutieuse à cette épreuve est donc indispensable.

Le temps de préparation imparti est de 30 minutes. Le candidat prend alors connaissance des questions posées par le jury.

D'une durée totale de 60 minutes, cette épreuve orale est composée de deux parties, alternant exposés par le candidat et entretiens avec le jury. Elle se déroule en français pour les 2/3 du temps, et en allemand pour 1/3.

Lors de la première partie, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer en français la séquence pédagogique présentée dans son RAEP. S'ensuit un entretien de 20 minutes avec le jury, lors duquel le candidat est amené à éclaircir ou approfondir certains constituants de son exposé.

Lors de la seconde partie, le candidat dispose à nouveau de 10 minutes pour un exposé en français, lors duquel il répond à une question posée par le jury.

Cette question, en lien avec le contenu du RAEP de chaque candidat, a trait à la culture de la discipline ainsi qu'à la connaissance des institutions. S'ensuit un entretien avec le jury de 20 minutes en langue allemande. La question posée par le jury, en lien avec le fond de la séquence présentée, sert de point d'ancrage aux échanges lors de cet entretien, qui peuvent être élargis. Il s'agit là pour les candidats de donner la mesure de leurs connaissances culturelles des pays de langue allemande.

Épreuve d'admissibilité

- **La présentation du dossier.**

Les RAEP présentés lors de cette deuxième session ont très largement répondu aux attentes formelles (mise en page et code graphique). Les candidats ne s'y étant pas pliés ont été pénalisés. Le soin apporté à la mise en page et à la lisibilité du dossier reflète le souci de clarté et le sens de l'organisation du candidat. Le jury a constaté en effet qu'une mise en page confuse était souvent le signe d'une confusion dans la construction de l'exposé lui-même. Par souci de lisibilité, il est recommandé de séparer clairement les deux parties, ainsi que pour chacune, les sous-parties. La présence d'un sommaire facilite grandement l'accès au dossier, sous réserve que le développement y soit fidèle. De même, la numérotation systématique des pages rend la lecture plus aisée.

Le jury ne saurait que trop recommander par ailleurs de soigner le niveau de langue utilisé, la correction de la langue française étant à ce niveau exigible, et d'adopter un style certes soutenu, mais clair et précis, excluant toute envolée emphatique, qui n'apporte aucune plus-value. S'agissant du recrutement de professeurs certifiés, le niveau de langue employé se doit d'être soigné : on évitera les expressions relevant de l'oral commun comme "je fais une évaluation", "pour la mise en route", ou encore "je leur passe un film". Il n'est pas inutile de rappeler que la correction orthographique, syntaxique et typographique est de rigueur, et qu'une ou plusieurs relectures, éventuellement par des tiers, peuvent s'avérer très utiles. Ainsi pourront être évitées des coquilles malheureuses comme : "*le travail que je leur EST demandé*" ou encore : "*ceux qui ont procédé aux VOTENT*". La maîtrise de la langue allemande est également de rigueur à ce niveau, et les erreurs graves, comme le terme de "*Vorbelastung habituelle*", ou l'introduction de néologismes comme le verbe "*stummen*" sont rédhibitoires. Il n'est pas utile de traduire à l'intention du jury les termes allemands, comme ce candidat expliquant ce qu'est un "*Wortigel*" : "*Wortigel (hérisson de mots en français) c'est une association de mots à partir d'un thème.*"

Enfin, un soin tout particulier doit être apporté aux annexes jointes, qui viennent éclairer la présentation ou l'illustrer. Nous rappelons que les candidats disposent d'un espace de dix pages d'annexes, rarement exploité en totalité. Elles doivent être lisibles, soignées et référencées. Les productions écrites d'élèves sont souvent très éclairantes, surtout lorsqu'elles reflètent la physionomie de la classe dans son entier, et non seulement les meilleures prestations. Il est impératif de joindre le script des documents sonores. La seule mention d'un « *document audio relatif à la chute du mur* » ne permet pas au jury d'appréhender la pertinence de l'exploitation du document par le candidat. Des photocopies peu lisibles ou salies sont difficilement recevables. Par ailleurs, des montages et collages manuels, alors que la maîtrise des principaux outils de traitement de texte est attendue des élèves eux-mêmes, interroge sur l'actualisation des compétences du professeur dans le domaine des TICE. Il arrive également qu'un document cité comme figurant en annexe n'y figure pas, et à l'inverse que des documents joints ne soient nullement cités au cours de l'exposé. Une relecture sous l'angle de cette cohérence interne est vivement conseillée. Quant aux documents évoqués dans la séquence, il est indispensable de préciser leur provenance. En effet, une indication du type "exercice 1 page 30 du manuel..." n'est d'aucune aide pour le jury, qui ne peut se targuer de connaître tous les manuels disponibles sur le marché de l'édition.

- **Première partie : présentation du parcours professionnel.**

Il est attendu des candidats qu'ils exposent clairement et précisément leurs expériences professionnelles concrètes, sans entrer dans les détails inutiles des noms d'établissements d'affectation ou des numéros de classes qui leur ont été confiées.

Sont également significatives les démarches de formation entreprises par le candidat, surtout lorsqu'il en fait une analyse. La seule allusion à la formation continue « *qui permet de se former* » ne suffit pas, et nécessite l'appui d'exemples. Les situations professionnelles et les parcours de formation sont forcément inégaux, et sont valorisés dans leur richesse et leur diversité. Le jury valorise l'implication dans l'enseignement de l'allemand ainsi que dans la vie des établissements d'exercice. Les références aux domaines très personnels et éloignés de la profession sont à proscrire, comme le fait d'avoir élevé quatre enfants ou d'avoir fait du camping en Bavière.

- **Deuxième partie: présentation d'une séquence pédagogique.**

Il s'agit du cœur du dossier, qui permet au jury de prendre la mesure de la maîtrise par le candidat des enjeux didactiques de la discipline.

Nous rappelons que les candidats disposent de 6 pages pour développer la présentation d'une séquence pédagogique. Un rapport qui se limite à deux a toutes les chances d'être indigent car seule une description précise et concrète peut permettre au jury de se rendre compte de ce qui a été fait. Néanmoins, toute digression superflue ou verbiage plus au moins lyrique est à proscrire. Ainsi ce commentaire inutile d'un point de vue de l'analyse: "*je souris (...) des yeux rivés sur moi brillent, et nous poursuivons la correction*" ou encore: "*l'engouement fait son apparition, des doigts surgissent davantage*". Il n'est pas nécessaire de décrire la passion qu'a l'enseignant pour sa discipline, ni son "*plaisir à faire passer cet amour de l'allemand*".

Il est attendu des candidats qu'ils présentent une séquence d'enseignement de façon cohérente et argumentée, en annonçant d'emblée la classe et le niveau visé, ainsi que les objectifs fixés, tout en manifestant leur capacité à les mettre en œuvre au travers d'activités langagières clairement différenciées, en tenant compte des besoins de leurs élèves. Il s'agit bien de décrire une séquence dans son entier, et non pas seulement une séance. Un dossier a été déclaré non recevable pour non conformité de contenu. Il s'agissait de la simple impression, sous la forme non verbale, d'un tableau du cahier de textes numérique de la classe, ce qui ne saurait constituer la présentation d'une séquence d'enseignement. Les candidats ont le libre choix de la séquence présentée, le jury est attentif à ce que ce choix soit argumenté et s'inscrive en cohérence avec les objectifs de l'enseignement de l'allemand fixés par les programmes en vigueur. Le jury s'est étonné que certains candidats aient présenté une séquence en tout point identique à celle de l'année dernière, ou bien encore une séance datant de plusieurs années, ce qui interroge sur leur capacité d'évolution. La séquence présentée doit avoir réellement été menée au sein d'une classe. Quelques candidats présentent en effet une séquence "idéale", dont il s'avère lors de l'épreuve orale qu'ils ne l'ont pas mise en œuvre en l'état. A contrario, les candidats effectuant spontanément dans leur dossier une analyse rétroactive des activités menées, faisant même des propositions d'évolution, ont été valorisés comme cette candidate mentionnant: "je n'avais pas anticipé ces difficultés, que j'aurais pu résoudre par le recours à une fiche de vocabulaire."

A la lecture du dossier, le jury doit pouvoir se représenter clairement le projet d'enseignement ainsi que la mise en œuvre pédagogique. En d'autres termes, le jury doit pouvoir comprendre ce qui a été fait, dans quel(s) but(s), et comment. Cela implique le dépassement de la seule phase descriptive, pour présenter une véritable analyse de la situation d'apprentissage. La seule mention du plaisir des élèves ("les élèves étaient enchantés") ne saurait constituer une analyse de la mise en œuvre. A ces fins, la maîtrise de certains termes didactiques élémentaires est exigible. Il en va ainsi les notions de "séances", de "séquences" et d' "activités langagières", encore confuses chez certains candidats. Il s'avère nécessaire de vérifier le sens des termes didactiques employés. L'attention des candidats est

cependant attirée sur le fait qu'un langage simple et précis est souvent plus efficace que l'usage maladroit d'un métalangage mal maîtrisé. Les candidats sont invités à décrire puis analyser en des termes simples le projet de leur séquence, et les différentes étapes conçues pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs fixés. Rappelons qu'une séquence se décline en plusieurs séances au cours desquelles sont menées différentes activités permettant l'entraînement à et l'acquisition de compétences générales et communicatives. L'insertion de la séquence présentée dans une progression plus large permet de prendre la mesure de la capacité du candidat à construire les connaissances et compétences de ses élèves. Rappelons enfin qu'une séquence inclut forcément l'évaluation.

Dans l'exposé de la séquence, la formulation des objectifs mérite une attention toute particulière de la part des candidats. Elle reflète en effet le degré de maîtrise de construction des savoirs et compétences chez les élèves. Ainsi la mention d'une "*compréhension détaillée*" ne constitue-t-elle en aucune manière un énoncé d'objectif pédagogique. De même qu' "*éveiller le côté artistique*" des élèves ne saurait être l'objectif d'une séquence. Le jury conseille aux candidats de se concentrer sur ce que les élèves apprennent de nouveau lors de chaque séance. Par souci d'efficacité, il est recommandé de cibler précisément quelques objectifs par séquence et de les travailler véritablement plutôt que de prétendre à une liste irréaliste. Ce n'est pas parce que l'élève aura besoin du prétérit dans la séquence, que la « révision du prétérit » doit figurer parmi les objectifs, il suffit de préciser alors que ce point est un acquis.

En matière d'objectifs, il est attendu des candidats une bonne connaissance des échelles de niveaux de maîtrise telles que définies par le CECRL, auquel sont adossés les programmes de langues vivantes. Rappelons que A2 n'est pas le niveau requis en fin de collège comme on le lit dans plusieurs dossiers. C'est le niveau qu'il s'agit de valider dans une des deux langues dans la perspective du Diplôme National du Brevet.

Il est utile de rappeler que les niveaux visés par les programmes en fin de 3^{ème} sont les suivants :

LV1 commencée en primaire (ou en 6^{ème}) : B1

LV1 commencée au collège, en 4^{ème} : A2

Le jury note que les candidats adoptent rarement dans leur analyse la perspective des élèves, qui doivent pourtant, à l'issue de chaque séance, être en mesure de dire ce qu'ils ont appris de nouveau. Il est envisageable de verbaliser en fin de séance avec eux ce bilan, même en français, afin de les aider à nommer leurs acquis. Cette candidate a bien su se placer depuis la perspective des élèves: "*cela me permet de vérifier si les élèves sont capables de faire une synthèse d'information, (...) et d'exprimer un point de vue personnel*». Ou cette autre, qui révèle son souci d'assurer la réussite des élèves : « *Pour faciliter la compréhension de ce document, je mets en place une stratégie de compréhension visant à guider l'attention des élèves : un tableau leur permet de classer les informations comprises, d'indiquer le nombre et les catégories d'éléments à repérer.* » La perspective actionnelle, dans laquelle s'inscrit la didactique actuelle, place l'élève au centre des apprentissages.

A propos de l'approche actionnelle, le jury tient à apporter quelques précisions sur la tâche finale. Une réalisation finale (exposé, panneau pour une exposition etc.) ne suffit pas à constituer une tâche. S'il s'agit bien dans la perspective actionnelle d'utiliser la langue comme moyen de communication pour agir et interagir avec les autres, il ne faut pas perdre de vue, comme c'est parfois le cas, que le rôle du professeur consiste aussi à entraîner les élèves, à développer leurs compétences, notamment linguistiques. Nous devons donc proposer des situations de communication crédibles à nos élèves, à ces fins distinguer les besoins langagiers nécessaires à leur mise en œuvre, et donner aux élèves les moyens de les acquérir. La réalisation finale sert à faire en sorte que les élèves investissent leur travail de sens : l'élève doit par exemple comprendre que le travail sur l'expression de la possession lui est indispensable pour présenter sa famille dans la lettre qu'il devra écrire à son correspondant. A contrario, c'est à juste titre que certains élèves s'étonnent de devoir écrire à leurs parents une lettre en allemand, ou encore d'être conduits à formuler auprès de l'établissement allemand partenaire une

demande de partenariat...Les critères de réalisation de la tâche finale et les consignes données se doivent d'être très précis : « *une production orale en interaction entre deux élèves* » ne suffit pas à rendre compte de la construction des apprentissages.

C'est souvent sur les moyens mis en œuvre pour entraîner les élèves à telle ou telle activité langagière que les candidats devraient davantage faire porter leurs efforts. D'une manière générale, ils gagneraient à se poser pour chaque activité proposée à la classe les questions suivantes : est-ce que les consignes et les aides que je donne à mes élèves apprennent à se repérer dans un texte en compréhension de l'écrit par exemple (perspective d'entraînement) ou est-ce moi, professeur, qui cherche à savoir ce que mes élèves ont compris (perspective d'évaluation) ? Ce candidat a ainsi révélé une approche pertinente du lien entre les activités menées au cours de la séquence et la réalisation de la tâche finale: "*J'ai retenu des supports de natures différentes permettant de développer chaque compétence nécessaire à la tâche finale*".

Par ailleurs, la place faite à l'enseignement de la grammaire mériterait de la part des candidats une réflexion plus approfondie. Il est difficilement recevable qu'une unique occurrence de "*wäre*" dans un texte justifie un "cours sur le subjonctif II". Rappelons que la grammaire est un outil au service de l'expression ou de la compréhension, et la mise en place de la maîtrise d'un point de grammaire doit s'appuyer sur un besoin authentique induit par la situation proposée.

Enfin, l'évaluation se révèle le parent pauvre dans la plupart des dossiers, alors qu'elle devrait présider aux choix faits par le professeur pour les entraînements proposés tout au long du parcours d'apprentissage à travers les différentes activités. Il est même recommandé de commencer par la conception de l'évaluation, qui doit permettre de répondre à la question simple : " qu'est-ce que mes élèves vont être capables de faire à l'issue cette séquence?" Rappelons que la tâche finale n'est pas forcément évaluée. Il n'est donc pas satisfaisant de lire: "*avant le début de la deuxième séance, je fais une évaluation en groupe de 10 minutes sur la lettre.*" Le jury, et avec lui certainement les élèves, s'interroge légitimement sur la nature et les critères de cette évaluation : quelle activité langagière est-elle mise en œuvre? Quel niveau est-il visé? Les dossiers faisant état d'une réflexion sur la place, les enjeux et les modalités de l'évaluation ont été valorisés.

Épreuve orale d'admission.

S'agissant du recrutement de professeurs certifiés, cette épreuve orale permet au candidat de faire la preuve, au-delà des tensions liées à la situation de concours, de leur aisance à s'exprimer et à se faire comprendre, d'adopter une posture convenable et un niveau de langue adapté à la mission éducative liée à l'exercice de la profession d'enseignant. Le registre négligé est ici absolument proscrit, la correction et la richesse de la langue, française comme allemande, sont une des conditions de réussite à l'épreuve. Le jury accorde une importance particulière à la qualité de la langue allemande. En effet, de graves erreurs récurrentes d'intonation, de syntaxe, de grammaire, ou encore l'indigence lexicale laissent entrevoir ces mêmes erreurs en situation d'enseignement, ce qui n'est pas recevable.

- **Première partie.**

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français la séquence pédagogique qu'il a mise en œuvre en classe et présentée dans son RAEP. Il est inutile de détailler ici à nouveau le parcours professionnel. Cela est précisé aux candidats lors des sessions d'accueil, mais tous ne l'ont pas pris en compte.

Dans le temps imparti, le candidat doit faire la preuve de sa maîtrise de la pédagogie et de la didactique de l'allemand. Le jury ayant lu attentivement dans le dossier l'exposé de la séquence, il ne s'agit pas de le lire, mais d'en synthétiser la démarche, d'en faire une présentation claire et dynamique, mettant en cohérence les objectifs fixés et les activités proposées aux élèves. Il est plus que surprenant, au vu des enjeux, que certains candidats soient obligés de feuilleter leur RAEP pour se remémorer l'enchaînement des séances ou le contenu d'un document utilisé. Cet exposé demande un entraînement et une excellente maîtrise du contenu de la séquence présentée. Dans le cas contraire, le jury peut légitimement s'interroger sur l'authenticité du travail décrit dans le RAEP. La présentation orale de la séquence ne doit pas non plus apporter de modifications majeures par rapport au contenu du RAEP. Si des aménagements peuvent être évoqués, il ne s'agit pas d'exposer une version enrichie de la séquence. La réflexion peut avoir évolué, et il est bon d'en faire part, mais l'exposé doit rester basé sur le contenu du RAEP.

S'ensuit un entretien de 20 minutes avec le jury, toujours en français. Les questions posées au candidat sont destinées à l'aider à approfondir certains points de son exposé, permettant ainsi d'évaluer sa capacité à analyser et éventuellement faire évoluer sa pratique. Il est attendu des candidats qu'ils soient capables d'analyser les étapes de leur séquence en termes d'objectifs, communicationnels, linguistiques, culturels. Ils doivent être en mesure de justifier leurs choix, éventuellement de les réorienter. Là encore le jury attend une certaine maîtrise des termes didactiques appropriés. Il est étonnant qu'à la question « Quels sont les outils linguistiques requis pour accéder au sens du document ? » le candidat réponde « *le dictionnaire* ». De même, à la question « Quels sont vos objectifs en proposant ce texte aux élèves ? », la réponse « *d'éveiller leur curiosité* » manque pour le moins de précision. Au cours de cet échange est évaluée, au-delà de la maîtrise de la didactique, la connaissance des programmes et l'aptitude à se les approprier.

- **Seconde partie :**

Le candidat dispose de 10 minutes pour répondre en français à une question posée par le jury, dont il prend connaissance lors du temps de préparation (30 minutes) qui précède l'épreuve. Cette question, formulée en lien avec le RAEP de chaque candidat, est liée à la culture de la discipline ainsi qu'à la culture institutionnelle. La dimension didactique, objet de la première partie, n'y est plus abordée.

Le candidat doit faire la preuve de ses connaissances en matière de programmes et d'enjeux du système éducatif. Enseigner en collège ne dispense pas de connaître les enjeux du lycée (notamment les modalités de la réforme), et réciproquement un professeur affecté en lycée ne doit pas ignorer ceux

du collège, notamment les compétences du Socle Commun et les modalités de validation du diplôme national du Brevet (DNB). Cette candidate a fait la preuve de cette indispensable continuité : « *cette problématique s'inscrit dans la thématique culturelle des programmes de Seconde de « L'Art de vivre ensemble » (...), elle vient poursuivre la thématique de « l'ici et l'ailleurs » abordée au collège* ». Cet exposé de 10 minutes en français n'est pas soumis aux questions du jury.

Vient ensuite un entretien de 20 minutes en langue allemande. Il prend appui sur le développement par le candidat du sujet dont il aura pris connaissance lors du temps de préparation. Le jury souligne l'importance de bien le lire, afin d'éviter les erreurs d'interprétation ou les développements hors sujet, comme cette candidate invitée à développer ses connaissances sur le système scolaire allemand, qui s'est limitée à évoquer les différents dispositifs d'échanges initiés par l'OFAJ.

Le sujet donné constitue une amorce pour la discussion, au cours de laquelle il sera élargi.

Enseigner l'allemand implique, bien qu'il s'agisse là d'un concours sans programme, la maîtrise de certaines connaissances culturelles sur les pays germanophones, qui vont au-delà des connaissances empiriques. L'ouverture culturelle va en effet au-delà de connaissances relatives au petit-déjeuner allemand ou au calendrier des fêtes traditionnelles. Le jury n'attend pas des candidats d'être des spécialistes sur les sujets proposés, mais il est absolument indispensable, pour se préparer à cet entretien, de se tenir régulièrement informé de l'actualité des pays de langue allemande par le biais de tous les médias (presse, internet, télévision). Le site de la *Deutsche Welle* est ici recommandé. Il est par exemple difficilement recevable qu'un candidat ne soit pas au courant des récentes évolutions structurelles du système scolaire allemand. Le spectre des thèmes abordés est très large, et ses dimensions dépassent celles plus particulièrement réservées aux élèves, mais dans lesquelles elles s'inscrivent : arts (littérature, musique, peinture...), histoire, géographie, économie, politique, société, etc... Cette candidate s'est mise elle-même en difficulté, en précisant qu'elle avait étudié le mouvement expressionniste à l'université, pour se montrer par la suite dans l'impossibilité de nommer ne serait-ce qu'un artiste de ce mouvement. Le jury s'est également étonné de la méconnaissance totale par un candidat des quotidiens ou hebdomadaires allemands.

Les séjours dans les pays de l'aire germanophone permettent également une indispensable actualisation de la perception de ces pays.

Conseils aux futurs candidats :

Le jury encourage les candidats à mûrement réfléchir au choix de la séquence présentée et analysée dans le RAEP. Il est recommandé de s'appuyer sur une séquence récente, un travail datant de 2009 par exemple jette le doute sur l'évolution de la pratique de l'enseignant.

Les candidats doivent être convaincus de la bienveillance du jury, qui ne veille par ses questions qu'à valoriser leurs prestations, et à les encourager à envisager d'autres perspectives.

Il est conseillé aux candidats, lors de la préparation, d'organiser clairement leurs notes, afin d'éviter la panique liée à la mauvaise relecture. Il est conseillé de ne pas hésiter à se reprendre, s'il en est besoin.

Les deux parties de l'épreuve orale exigent une préparation minutieuse.

EXEMPLES DE SUJETS

CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2014

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nom du candidat :

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**

B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française,** avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

A. Exposé de 10 minutes en français :

Quel lien établissez-vous entre les thèmes de l'immigration et de l'intégration et le projet éducatif global de l'élève ? Vous placerez cette thématique dans la perspective du programme d'allemand du niveau de classe concerné.

B. Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande :

Vous serez invité à développer et approfondir vos connaissances relatives à la politique d'intégration menée au fil des dernières décennies dans la sphère des pays germanophones.

Cette question n'est qu'une amorce de discussion qui sera élargie lors de l'entretien.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.

CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2014

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nom du candidat :

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**

B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française,** avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

A. Exposé de 10 minutes en français :

Quel lien établissez-vous entre le thème de la mobilité et la construction des compétences du socle commun ? Vous placerez cette thématique dans la perspective du programme d'allemand du niveau de classe concerné.

B. Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande :

Vous serez invité à développer et approfondir vos connaissances relatives à l'histoire des relations franco-allemandes.

Cette question n'est qu'une amorce de discussion qui sera élargie lors de l'entretien.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.